



Objet : Ordre du jour de la 11^{ème} réunion du Conseil d'administration 2014-2015
Présenté aux : Membres du Conseil administratif
Par : Catherine Côté
Date : Mercredi le 11 mars 2015
Lieu : Local de la Clinique Juridique

0. Ouverture de la réunion

Il y a ouverture de la rencontre à 11h40.

Membres présents: François Alexandre, Loïc, Julien, Marvin, Matthieu, Matthew, Jeremy, Alex, François, Véronique et Philippe.

Observateurs: Catherine Côté, Catherine Anne Morin et Simon Telles.

1. Adoption de l'ordre du jour

François Alexandre propose l'adoption de l'ordre du jour.

Jeremy demande d'ajouter le point « 7. Discussion de l'Article 69 du règlement électoral ».

Matthew demande si on peut parler du fait qu'on a perdu un administrateur.

François Alexandre dit qu'on peut ajouter en le point « 6.1 Nombre d'administrateurs au C.A. ».

Philippe Dion appuie.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.



2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

François Alexandre demande s'il y a des modifications à y apporter.
Jeremy propose qu'on l'adopte à la prochaine réunion.

Il n'y a pas d'opposition, donc il y a report de l'adoption du procès-verbal.

3. Mise-à-jour budgétaire

François Alexandre dit qu'on ne peut pas traiter le point, car le trésorier n'a pas eu le temps d'envoyer le fichier pour la mise-à-jour budgétaire.

4. Assemblées Générales

Assemblées Générales du 17 mars

François Alexandre explique qu'il y a celle du Pigeon Dissident qui aura lieu le 17 mars. Elle aura lieu à 11h30 et ils vont avoir de la pizza gratuite.

Jeremy trouve cela absurde si la dépense de pizza vient des poches du Pigeon.

François Alexandre dit qu'on a mis les 2 assemblées générales une à la suite de l'autre pour tenter d'avoir le quorum à celle sur la FACÉUM/FEUQ. Celle du Pigeon devrait être assez rapide.

François demande si ce n'est pas ambitieux de vouloir faire les 2 en un seul midi.

Jeremy dit que Philippe a contacté la FAÉCUM et que la FEUQ a dit qu'elle ne proposerait aucun argument. Ainsi, cette Assemblée devrait se dérouler assez rapidement.



Philippe propose de donner le droit de parole aux observateurs.

Simon T. a reçu l'argumentaire des raisons pour la demande de désaffiliation de la FAÉCUM par rapport à la FEUQ. Il va envoyer les informations dans le lien de l'AED.

Matthew se demande si la question de la grève est reliée.

Simon T. lui explique que non.

François Alexandre dit qu'il y aura le vote libre.

Simon T. explique que c'est quelqu'un de la FAÉCUM qui va venir présenter la proposition.

Jeremy dit qu'il n'a pas de plan de match pour l'AED.

François Alexandre dit qu'il y a 2 manières d'aborder la discussion. Soit de laisser les gens parler à tour de rôle ou d'alterner les 2 positions (une personne pour / une personne contre). Selon le code l'espérance, on devrait y aller par les droits de parole.

Philippe dit que puisque c'est pour/contre, on pourrait avoir 2 micros pour les différentes positions et les alterner.

Alex dit qu'il voit mal comment on ne pourrait pas polariser le débat.

François dit qu'après, s'il y a beaucoup plus de personnes pour une position on pourra les écouter.

Marvin demande en quoi consiste le débat.

Simon T. dit que ça va apparaître dans le lien de l'AED. La FAÉCUM propose la désaffiliation avec la FEUQ. Ils considèrent que la FEUQ n'est plus capable d'avoir des gains et il y a des dysfonctions à l'interne. Ça fait plusieurs années qu'ils tentent de travailler avec eux, mais ça ne fonctionne pas.

François Alexandre dit qu'il n'a jamais reçu de courriel à cet effet.



Alex répond que c'est la FAÉCUM qui l'a envoyé.

Simon T. dit que sachant cela, il va tenter de le réenvoyer aux étudiants de l'association.

François Alexandre dit qu'il faut s'assurer qu'on ne mélange pas les différentes AG dans la tête des étudiants.

Matthew demande ce qu'il va y arriver si on dépasse le délai pour le Pigeon.

François Alexandre dit qu'on peut proposer que le vote ait lieu à 12h10. Il dit que si on n'a pas le quorum à la première Assemblée Générale, il faudra garder les étudiants pour la seconde.

Simon T. demande si on est obligé de dire une certaine heure.

François Alexandre dit qu'elle a déjà été convoquée, donc que oui.

Assemblée du 24 mars sur la levée de cours

François Alexandre a reçu une convocation pour une Assemblée Générale de levée de cours. Il rappelle que le quorum est de 15%. Les proposeurs sont représentés par Axel Fournier. Il rappelle aussi que les administrateurs auront le vote libre.

Jeremy dit qu'il faut penser à une manière de gérer l'assemblée et le vote.

Matthew se demande si on un plan dans l'optique où la proposition de levée de cours serait acceptée.

Jeremy dit qu'il faudra avertir le décanat.

Julien dit que si l'Assemblée vote en faveur d'une levée de cours, l'AED va probablement aller voir le décanat. Il n'y aura donc pas de cours si le décanat est coopératif.

François demande comment on va compter le quorum.



François Alexandre explique qu'on a un délai de 15 minutes pour avoir quorum. Après ce délai, on fait signer les personnes présentes et il faut absolument les attendre si on retrouve quorum.

Mathieu demande si la proposition de levée de cours peut être changée en Assemblée.

François Alexandre dit qu'elle peut être amendée, mais ce serait de la dénaturer de demander la grève.

Julien demande s'il peut y avoir un plan B, si c'est refusé par l'Assemblée Générale. Par exemple, demander aux professeurs qu'ils enregistrent les cours pour que les étudiants qui vont aller manifester ne soient pas désavantagés.

Jeremy dit qu'il en doute, mais qu'on pourrait tout de même le demander et laisser la discrétion aux professeurs.

Assemblée d'hiver

Catherine explique qu'elle va élargir la période de mise en candidature pour les comités. Un mot dans le lien sera envoyé à cet effet.

François Alexandre rappelle que c'est l'AG où les comités seront élus et où on passera les RG.

Jeremy dit que d'ailleurs, au dernier C.A., le C.A. n'avait pas le droit d'abolir un poste du C.A. en C.A. Il faut le faire en Assemblée Générale.

Matthew explique qu'alors, il faudrait élire un VG aux prochaines élections, sous réserve que l'AG accepte les propositions de modifications.

François Alexandre dit qu'on pourrait faire les élections en début d'année, le cas échéant.

Véronique dit que si on est censé recevoir les États financiers la 2e semaine de septembre, ce n'est pas logique d'élire le VG en même temps puisqu'une grosse partie de son mandat est reliée à ces États financiers.



François Alexandre dit que la disposition concernant cette règle est dans la section « autre », ce pourquoi ça a pris du temps à réaliser que ce n'était pas possible d'abolir le poste uniquement en C.A.

Jeremy dit que théoriquement, ce n'est donc pas encore effectif.

Alex dit que ce serait bizarre d'élire quelqu'un qui sera possiblement retiré par la suite.

Jeremy dit qu'il aurait fallu abolir le poste pour l'année d'après. C'est absurde de l'élire et d'ensuite abolir le poste.

Marvin dit que la solution pourrait être de dire qu'on élit le VG après l'assemblée générale.

Jeremy dit que c'est une dérogation aux Règlements Généraux puisque le VG doit être élu et non voté.

François Alexandre dit qu'on pourrait faire un débat sur la proposition de modification. Dépendamment de l'issue, on pourrait demander une dérogation ponctuelle aux RG.

Mathieu se demande si on devrait tout de même ouvrir le poste aux étudiants et que dans l'éventualité où il n'y aurait aucun candidat, ça pourrait aller jusqu'à l'Assemblée.

Jeremy pense que le plus simple serait de garder le VG un an de plus.

François Alexandre dit que d'ouvrir pour 2 jours la mise en candidature est totalement ridicule.

Matthew dit qu'une autre option est qu'on déroge ponctuellement aux RG et que pour les élections du CA des personnes se présentent pour plus qu'un poste.

François Alexandre dit qu'on ne peut faire une élection subsidiaire.

Alex dit qu'il a souvenir qu'un poste était élu au sein du CE. On pourrait y aller par la procédure de vacance.

Jeremy dit qu'il est peut-être trop tard. Il faudrait faire un méa culpa du C.A. et que si la proposition est refusée, qu'il y ait une élection à l'Assemblée Générale.



Véronique dit qu'on devrait le faire avant l'AG du 7 mars. Par transparence, le C.A. devrait publier un mot avant les élections et l'AG.

Catherine dit qu'il pourrait y avoir mention de l'élection dans l'avis d'Assemblée Générale pour permettre aux étudiants qui seraient intéressés par le poste de se présenter. Ainsi, on avertirait dans le lien que si la proposition ne passe pas, il y aurait une élection immédiatement après. Les candidats intéressés pourront donc se présenter en AG et être élu, le cas échéant.

Matthew dit que ça prend une majorité simple pour faire passer les modifications aux RG.

François Alexandre dit que oui.

Alex propose que le C.A. reconnaisse son erreur dans un lien de l'AED et explique que la modification concernant le Vérificateur Général sera discutée lors de l'Assemblée Générale d'hiver. Pour éviter de se retrouver sans Vérificateur Général si les modifications ne passent pas, les personnes intéressées au poste seront informées, par une mention dans l'avis d'Assemblée Générale, que si les modifications ne sont pas acceptées par l'Assemblée, il y aura une élection en Assemblée le jour même et ces mêmes candidats pourront y faire un discours et être élu à titre de Vérificateur Général, le cas échéant.

François appuie.

La proposition est acceptée.

5. Discussion des procès-verbaux de l'exécutif

François dit que ça fait longtemps que le C.A. n'a pas vu de PV de l'Exécutif.

Catherine explique qu'il n'y a pas eu de PV depuis les examens intratrimestriels et qu'ensuite il y a eu la relâche, ce pourquoi il n'y en a pas eu.



Matthew dit que pour la rencontre du 16 février, ce n'est pas clair s'il y a un coût relié à l'évènement Smart & Biggar.

Jeremy dit que oui, il y a un coût associé à ça.

François demande s'il y a des changements avec la DI

Jeremy dit qu'il envoie la lettre recommandée cette semaine.

Mathieu demande où on en est à ce niveau.

Jeremy dit qu'il n'y a pas eu de nouvelles de leur part, ce pourquoi l'exécutif tente de renvoyer la lettre.

Véronique dit qu'elle a entendu dire qu'un comité n'aurait pas remis des billets de hockey. Elle se demandera ce qui arrivera de cette dépense.

Jeremy dit que ce n'est pas l'AED qui va absorber ce coût.

François Alexandre dit qu'on parle de la cabane à sucre dans les PV.

Jeremy dit qu'effectivement, c'est une activité qu'on renouvelle des années précédentes.

François demande si ça va être avec d'autres associations.

Jeremy dit que non.

Julien demande à Simon T. ce qui est arrivé avec le permis d'Alcool lors du carnaval.

Simon T. explique que pendant la dernière soirée du carnaval un étudiant a déchiré le permis d'alcool. Il a aussi brisé la télévision. Léo en a simplement commandé un autre.

François Alexandre demande s'il y a eu des débours. Il dit qu'il devrait peut-être y avoir un suivi.



Véronique dit que cette année on a beaucoup absorbé les débordements liés à l'alcool, mais elle trouve qu'il y en a eu beaucoup et que les personnes responsables devraient recevoir des sanctions.

Jeremy dit qu'on peut demander à la personne responsable de remplacer la télévision.

Véronique dit qu'on ne voudrait pas envoyer le message que les étudiants peuvent tout faire.

Julien est d'accord.

Mathieu dit que c'est quand même inacceptable et qu'on ne devrait pas absorber les coûts.

Simon T. dit qu'à ce jour, la personne responsable selon ce qui a été vu nie les faits, donc ce serait difficile de la forcer à rembourser.

Alex dit qu'il faudrait qu'il y ait une suite, même si c'est juste une rencontre.

Véronique est d'accord. On ne veut pas créer de précédent.

Mathieu propose que l'exécutif rencontre la personne en question pour parler de l'incident et lui demander si elle est bien la personne responsable.

Matthew appuie.

Alex dit qu'il est mal à l'aise, car la personne n'avouera pas qu'elle a brisé des biens.

Véronique dit que si la personne ne l'a jamais avoué, ça ne sera pas devant le CE qu'elle va le faire, mais juste de lui parler en exécutif serait un bon début.

Alex dit que ce peut être un document officiel qui lui est envoyé.

Mathieu dit que c'est vraiment pour éviter de fermer les yeux sur l'incident.

Jeremy dit que Léo pourrait la rencontrer puisqu'il la connaît.



Véronique a des réticences, car elle a l'impression que si c'est quelqu'un qui connaît la personne, ce ne sera pas sérieux.

Jeremy dit qu'on n'a pas de meilleur message.

Alex dit que ça pourrait être Jean-François qui la rencontre.

Mathieu retire sa proposition.

Matthew retire son appuie.

Les administrateurs s'entendent pour ne pas formuler de proposition officielle, mais qu'un suivi soit fait par l'exécutif.

6. Rapport du Président de l'exécutif

Jeremy dit qu'on a fait le tour avec les questions du point précédent.

6.1 Nombre d'administrateurs au C.A.

Matthew explique que si le poste de VG est aboli, il y a moins de membres sur le C.A.. D'ailleurs, on enlève un administrateur qui a habituellement du vécu à la Faculté pour au moins une année. Il se demande si on accepte qu'il y ait un administrateur de moins ou si on devrait le remplacer par un administrateur régulier.

Véronique dit que ce sera à l'AG de décider.

Matthew dit que si on remplace ce poste par quelqu'un d'autre, nos problèmes d'élection peuvent être résolus.

Véronique dit que l'interrogation est à savoir où on prend cette personne. En 2e ou en 3e. Le représentant du conseil de famille a été retiré et si on choisit une des 2 années, on débalance la représentation.



François Alexandre veut soumettre au C.A. que le C.A. n'est pas obligé de maintenir un nombre d'administrateur.

François dit qu'on aurait un déséquilibre dans la représentation si on remplaçait le VG par un nouvel administrateur.

Véronique dit que si c'est juste pour avoir le même nombre qu'on rajoute un administrateur, elle est d'accord avec François. D'ailleurs, il est extrêmement difficile d'avoir tous les membres présents au C.A.

François Alexandre dit que dans la modification du VG il y a aussi une question de quorum. Pour l'instant, il est le même.

Matthew dit qu'il a seulement pensé que le sujet n'avait pas été abordé lors de la dernière réunion, ce pourquoi il voulait aborder le sujet aujourd'hui.

Alex dit qu'on peut y penser jusqu'à la prochaine réunion.

Véronique demande si ça pourrait être le poste du trésorier.

Jeremy dit que ce serait absurde puisqu'il pourrait voter sur son propre budget.

7. Discussion de l'Article 69 du règlement électoral

François Alexandre demande qu'elle est la teneur du point.

Jeremy dit qu'il veut uniquement de discuter de l'art. 69. Jeremy dit qu'il est au courant de ce qui s'est passé dans les derniers jours par rapport à la demande d'appel de la Direction des Élections. L'art. 69 des Règlements Électoraux dit que:

Seul un représentant officiel peut déposer une plainte à l'égard d'une action, d'une inaction ou d'une décision de la Direction des élections. Ces plaintes sont déposées auprès du président du Conseil d'Administration, qui tranche le litige dans les vingt- quatre heures du dépôt. Sa décision est finale.

Jeremy dit que quand il a relu les Règlements électoraux, il n'avait pas remarqué cet article. Le problème selon Jeremy est le délai de 24H. La Direction des Élections a eu



beaucoup moins de temps que le plaignant pour présenter ses arguments en raison de ce délai de 24H. Il voit aussi qu'il y a un problème à ce que soit une seule personne qui révise l'appel. Selon lui, le C.A. devrait pouvoir avoir un poids dans la décision. Jeremy dit que ce n'est pas logique que ce soit une seule personne qui prenne la décision. Il pense aussi qu'il devrait y avoir une grande déférence accordée à la Direction des Élections et non une nouvelle décision, un peu comme la Cour d'appel. Selon lui, le plus gros problème a été l'envoi de la décision à tous les étudiants. En plus lorsqu'on lit la décision, Jeremy dit que ça a été envoyé à tout le monde avec le nom des parties. Il y a une règle de confidentialité des candidatures, ce qui a été brisé. L'art. 69 ne précise pas qui applique la sanction, ce qui est un problème. La seule personne qui vérifiait la raisonnable de la décision est une seule personne. Ceci résume selon lui les déficiences de l'article.

Alex dit qu'il a réfléchi par rapport aux points et que la procédure est mal faite. Il a parlé à des étudiants d'autres universités à savoir comment c'est fait.

François Alexandre propose une mise en dépôt.

Marvin appuie.

La mise en dépôt est accordée.

Alex demande aux administrateurs de s'informer des problèmes qui sont survenus par rapport à cet article pour que la discussion soit plus éclairée lors de la prochaine réunion

Varia

8. Fermeture

Proposée par François Marvin.

Appuyée par Julien.

Fermeture de la réunion à 12h55